

# Conditions générales de vente et de prestations de service

## 1. Généralités

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des produits et fournitures de services proposés par S.H.M.C. SPRL.

Tout devis accepté, confirmations de commande, notes de livraisons et factures implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente et de fourniture de services.

Aucune condition particulière, ni autres conditions générales du Client ne peuvent prévaloir sur les présentes conditions générales. Le Client renonce expressément à l'application de tout ou partie de ses conditions générales d'achat. Par conséquent, en cas de contradiction avec les conditions générales d'achat du Client, les présentes conditions générales prévaudront.

## 2. Tarifs

**2.1** Les tarifs indiqués lors de l'établissement du devis sont exprimés en euros et hors TVA.

**2.2** Les tarifs sont majorés d'éventuels frais de livraisons ou de services requis par le Client et applicables au jour de la commande.

**2.3** La cotisation Recupel ( si applicable) est comprise dans le tarif indiqué.

**2.4** De manière générale , les tarifs sont révisables au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

## 3. Conditions de paiement

**3.1** Pour toute livraison et/ou service effectué, S.H.M.C. SPRL. établira une facture qui sera transmise par envoi postal ou numérique ( à la demande du Client ).

**3.2** A l'exception d'un accord entre le Client et S.H.M.C. SPRL. , mentionné dans la confirmation de commande, toute facture doit être payée dans les trente( 30) jours, sur le compte de S.H.M.C. SPRL. indiqué dans la facture . Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé.

**3.3** Les factures impayées à leur échéance portent un intérêt de 1% par mois à compter de celle-ci. En outre, et à titre d'indemnité conventionnelle forfaitaire, le montant des factures impayées sera majoré de 15% pour les montants inférieurs à 2500€ et de 10% pour ceux supérieurs à 2500€ avec un minimum de 250€, à majorer des frais requis pour la récupération de la créance.

L'acceptation de délais de paiement et/ou de lettres de change n'entraîne pas novation et ne porte pas atteinte à l'exigibilité de la dette et des intérêts et indemnités visé ci-après.

**3.4** En cas d'annulation de la commande deux ( 2) semaines après sa confirmation ,le Client sera tenu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 50% du prix de la commande

**3.5** Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit.

**3.6** Toute réclamation relative à un travail doit être formulée par écrit endéans les TROIS JOURS de sa date d'exécution.

## 4. Réserve de propriété

S.H.M.C. SPRL. reste propriétaire de tout le matériel fourni jusqu'au moment du paiement du montant total, qui englobe également les frais et intérêts. Le Client est tenu d'assurer le matériel ainsi détenu contre tous dommages éventuels.

Le Client autorise S.H.M.C. SPRL., en cas de défaut de paiement à l'échéance, de reprendre possession des biens livrés, aux frais du Client et ce quel que soit sa localisation.

## **5. Livraison**

La livraison porte uniquement sur les biens et/ou services indiqués dans la confirmation de commande.

Les délais de livraison seront respectés dans la mesure du possible. Le retard de livraison dû à un cas de force majeure n'entraînera aucune responsabilité dans le chef de S.H.M.C. SPRL. et ne pourra donc donner lieu ni à une indemnisation quelconque ni à la rupture totale ou partielle du contrat.

## **6. Responsabilités**

**6.1** S.H.M.C. SPRL. est responsable du bon déroulement des activités liées à la commande et ce jusqu'à la livraison et réception des produits et/ou services fournis.

**6.2** S.H.M.C. SPRL. assure les biens jusqu'à leur livraison et réception par le Client. Sauf faute lourde, il ne sera tenu aucun dommage pour accident aux personnes et biens immobiliers déroulant directement ou indirectement du service fourni par S.H.M.C. SPRL.

**6.3** S.H.M.C. SPRL. serait dégagé de toute responsabilité dans le cas où le Client ne lui fournirait pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de la commande. Le Client s'engage de rendre les lieux d'exécution accessibles à temps pour le fournisseur.

## **7. Garantie**

**7.1** La garantie des appareils et pièces détachées livrés par S.H.M.C. SPRL est de 2 ans.

**7.2** La garantie est applicable uniquement sur les appareils dont le dysfonctionnement/ le problème technique aura été confirmé par un des partenaires techniques de S.H.M.C. SPRL et/ou le responsable technique de S.H.M.C. SPRL .

**7.3** La garantie ne comprend pas :

- Endommagements du matériel suite à une négligence, un contrôle et surveillance insuffisants, une maintenance défectueuse. Ceci étant clairement démontré et accepté par les deux parties.
- Les batteries des appareils livrés.

**7.4** La moindre modification apportée par le Client sans l'accord de S.H.M.C. SPRL et sans certification fournie par le fabricant ,autorisant le client a pratiqué certains niveaux d'interventions de maintenance , entraine l'extinction immédiate de la garantie.

**7.5** S.H.M.C. SPRL atteste que les produits on fait l'objet d'un test de qualité préalable pour justifier la mise sur le marché du produit.

**7.6** Le Client est responsable de la conservation de ses produits stockés pendant le temps de la réparation des appareils.

## **8. Droit Applicable- Litige**

**8.1** Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit belge.

**8.2** Tout litige n'ayant pas trouvé de solution entre les deux parties sera porté devant le Tribunal du Commerce de Nivelles.